

YACINE BELARBI (\*)

HOCINE ZIOUR (\*\*)

M.YACINE FERFERA (\*\*\*)

## **Le financement de l'enseignement supérieur : modèles d'allocation des ressources, modes de gestion et méthodes d'évaluation**

### **INTRODUCTION :**

L'industrie actuelle semble, de plus en plus, s'orienter vers des produits qui nécessitent des processus de production fondés sur le savoir, l'innovation, la qualification et s'appuyant de moins en moins sur des travaux répétitifs issus de machinisme d'antan. Les institutions de formation supérieure, pour répondre à la demande d'une économie fondée sur le savoir, se trouvent forcées de passer à un enseignement supérieur de masse (avec des programmes, en majorité, à plein temps). L'augmentation de la taille des étudiants et la multiplication des disciplines, devenues de plus en plus pointues, ont imposé plus d'exigences de rationalité à la gestion. La rationalisation de la gestion des institutions de la formation supérieure est devenue plus élaborée pour s'adapter à un contexte de restriction financière et de concurrence, afin de drainer le maximum de ressources. Les exigences qui s'imposent à la gestion dans ces deux situations sont très différentes et la réponse donnée à ces exigences a été influencée soit par les modifications de l'environnement, comme les pressions économiques, le développement technologique, la demande sociale et les idéologies politiques ; soit par le type de politiques publiques pour *le pilotage* des institutions. Certains systèmes ont été protégés des chocs qu'aurait pu provoquer la modification de l'environnement. D'autres ont dû développer leur capacité de gestion, afin de répondre à des normes et à des indicateurs de performance, et de se mettre en compétition pour obtenir des financements.

L'objet de cet article, est une représentation des grandes tendances, observées durant cette dernière décennie, dans la gestion et le financement de l'enseignement supérieur. Il vise, en outre, à attirer la réflexion sur la nécessité de revoir sérieusement et avec plus d'actualité, le modèle de gestion et de financement de l'enseignement supérieur en Algérie.

Des concepts liés à la mesure de l'efficacité, l'efficience et l'équité seront développés. Nous donnerons certaines de leurs définitions et les approches méthodiques pour les calculer.

## **1. LES DIFFERENTS MODELES D'ORGANISATION ET DE GESTION DES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.**

On peut distinguer quatre modes de gestion, chacun répondant au fonctionnement d'un type d'institution, et ce dans des situations différentes :

### **1.1. Mode d'Autorégulation et de responsabilisation.**

Les institutions qui adoptent ce mode de gestion possèdent la caractéristique d'être ouvertes aux influences extérieures, disposant d'une large autonomie, mais elles rendent compte de leur gestion. On les trouve aux Etats-Unis (utilisation d'un plus grand recours aux incitations du marché et réglementation publique relativement légère). Au Canada, en Australie et au Royaume-Uni, elles sont soumises à des directives publiques et à des mesures plus rigoureuses pour rendre compte de leur gestion. Pour ce mode de gestion, on peut trouver quatre variantes de direction ou de contrôle:

- Les institutions publiques sans responsabilité sur les décisions financières ou sur celles affectant le personnel;
- Celles qui sont contrôlées par l'Etat;
- Celles aidées par l'Etat;
- Celles qui fonctionnent comme des entreprises, avec des institutions indépendantes et ne recevant de financement public que par les subventions accordées aux étudiants.

Le second et le troisième type de modèles sont les plus fréquents. Un système d'information fiable sur l'Enseignement Supérieur, pour ces cas, est nécessaire pour développer des méthodes d'évaluation des performances et de l'efficacité: On parle aussi de système régulé.

La régulation est définie comme un processus périodique par lequel un système, une institution, un programme, ou une procédure s'adapte à des orientations ou à des normes par des choix ou des actions jugées nécessaires par les responsables à la suite d'une évaluation formative ou sommative (Kells, 1992).

### **1.2. Mode de Transition vers l'autorégulation.**

Ce type de gestion concerne les institutions pour lesquelles les gouvernements ont déjà fait le choix d'une nouvelle politique orientée vers davantage d'autorégulation. Certains éléments, de cette politique, ont déjà été mis en oeuvre avec la coopération des institutions de l'Enseignement Supérieur. Ces institutions sont en transition vers l'autorégulation. On les trouve principalement dans les pays scandinaves.

### **1.3. Mode Autorégulé confronté à des contraintes.**

Ce sont les institutions dont les gouvernements ont annoncé des changements politiques, mais dont la mise en oeuvre a rencontré des problèmes et obstacles en raison des traditions de planification

centralisée, absence de structures économiques appropriées, la surpolitisation et le manque de culture de gestion parmi les universitaires. La majorité des universitaires de ces institutions, malgré les problèmes rencontrés, s'accordent sur la nécessité de l'autonomie et des méthodes modernes de gestion, mais pas sur la manière dont elle peut être mise en oeuvre.

Des modifications partielles ont pu être introduites: plus grande autonomie, évaluation ou planification stratégique et financement par contrat. On trouve ces catégories de mode de gestion dans les pays d'Amérique Latine et D'Europe de l'Est.

#### **I.4. Mode à planification souple et un contrôle centralisé.**

Ces institutions sont soumises à une planification et à un contrôle centralisé, que l'on peut trouver dans beaucoup de pays en développement et dans certains pays de l'Europe Continentale (Allemagne, France, Italie). Les ministères décident généralement des budgets, de l'admission des étudiants, des droits universitaires, des constructions et des effectifs du personnel. Les initiatives d'amélioration de la gestion viennent des pouvoirs publics. Dans certains de ces pays, les pouvoirs publics ont pu mettre en place des éléments d'autorégulation compatibles avec un système centralisé.

Dans les pays en développement, comme ceux de l'Asie, la gestion des institutions éducatives est soumise au contrôle strict de l'Etat. Les tentatives de réformes sont entravées à cause de la bureaucratie, du manque de culture dans la gestion chez les universitaires.

#### **I.5- Le mode de gestion dans les Etats arabes.**

On distingue trois catégories de pays:

- Les pays en développement avec un PNB par habitant faible sans tradition dans l'Enseignement Supérieur;
- Des pays avec un PNB par habitant faible, mais avec des traditions dans l'Enseignement Supérieur;
- Des pays riches avec une histoire récente dans l'Enseignement Supérieur.

En général, les systèmes de l'Enseignement Supérieur dans le monde arabe semblent demeurer traditionnels et les tentatives de réformes mises en place par les gouvernements n'ont pas toujours eu le succès escompté. La plupart des pays de la région sont confrontés aux problèmes posés par l'Enseignement Supérieur de masse. Les taux d'échec dans la première année (50%) et la tendance chez les étudiants qui ont échoué à garder leur place pour continuer à bénéficier des allocations pour le transport, les repas et une chambre, constituent un handicap important. Les universités traditionnelles, par manque d'autonomie administrative, académique et une bonne planification, affrontent difficilement les changements nécessaires (Mustapha, 1992).

Dans la plupart des pays arabes le ministère détermine les orientations stratégiques, les financements, les programmes d'études et les

politiques de personnel. L'admission des étudiants, à cause d'une demande sociale en augmentation, se fait à travers des systèmes considérés centralisés et rigides. Pour plus de détails on peut retracer les cas des pays suivants:

**La Tunisie** : En 1989, des réformes ont permis de regrouper les nombreuses facultés existantes dans six universités autonomes et décentralisées. Ces universités constituent à l'heure actuelle un niveau intermédiaire entre le ministère, d'une part, les facultés et les instituts, d'autre part. Les universités commencent à prendre des fonctions de gestion assurées auparavant par le ministère.

Des réformes financées par la Banque Mondiale sont engagées pour améliorer qualitativement les formations universitaires offertes, pour cela, un comité d'évaluation des programmes a été instauré. L'objet des réformes est d'améliorer la gestion des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la rapprocher de celle des institutions à caractère non administratif, par la prise en charge pratiquement de toutes les dépenses de gestion et d'équipement. Un programme de D.E.S.S est lancé pour former des spécialistes en gestion des établissements universitaires. Il est également prévu de développer un système d'accréditation des programmes de toutes les institutions. L'accréditation ou non rendra éligible des institutions pour l'obtention du financement étatique.

**Le Maroc** : Au Maroc coexistent trois types d'universités, à savoir: L'université publique, l'université à but non lucratif, et l'université privée. Ceci doit permettre d'élargir la base de l'Enseignement Supérieur et de favoriser son amélioration. La réforme du système de l'Enseignement Supérieur a accordé une large autonomie d'action aux universités publiques au niveau pédagogique et administratif. A cette autonomie sont associés des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'ensemble des fonctions de l'université. Le suivi du système, l'évaluation de son efficacité externe et son orientation sont assurés par des organismes étatiques. Un réseau informatique universitaire et interuniversitaire, permet de relier les services de gestion, les départements universitaires et les centres de recherche pour la transmission de données et la connexion internationale.

**Egypte** : En Egypte, un centre de la réforme de l'Enseignement Supérieur est créé afin d'offrir des services d'assistance technique pour développer un système d'information dans les universités, de mener des études sur la situation de l'Enseignement Supérieur. Pour cette réforme, trois objectifs ont été tracés: contrôle des admissions, amélioration des programmes d'études et la génération des ressources supplémentaires pour une éducation supérieure de qualité. La pression de la demande sociale a été réduite par la création d'institutions privées et de l'enseignement à distance. Le pouvoir Egyptien encourage le développement d'instituts supérieurs privés. Ces institutions sont financées par les frais d'inscription et par les contributions de l'industrie locale.

Les pays développés s'orientent vers l'autorégulation et la responsabilisation pour les raisons suivantes:

- Incapacité de l'administration centrale à suivre en détail la gestion, les programmes ou le niveau de l'enseignement;
- Plusieurs avantages peuvent être à l'origine de l'implication de la communauté universitaire dans l'évaluation des besoins socio-économiques;
- Contraintes budgétaires qui obligent les universités à faire des économies et à trouver des revenus, plutôt que de devoir solliciter constamment les pouvoirs publics pour résoudre leurs problèmes;
- Une gestion efficiente suppose que les utilisateurs des ressources veillent à leur bon usage.

Dans cette optique, de nombreux pays ont réduit les bourses, les allocations d'études et ont créé des programmes de prêts, en insistant sur le fait que les étudiants devraient prendre, aussi, une responsabilité personnelle vis à vis de l'Enseignement Supérieur.

La politique d'autorégulation et de responsabilisation a été introduite dans les systèmes déjà largement autonomes et dans des systèmes de planification et de contrôle centralisé. Dans ces pays, les institutions de l'Enseignement Supérieur étaient prêtes à coopérer puisqu'elles apprécient la réduction du poids des réglementations, alors que dans les systèmes plus autonomes, la charge d'une responsabilité accrue était souvent mal acceptée. Les systèmes de planification centralisée peuvent passer à une gestion plus autonome, mais cela nécessite des conditions et du temps. Les problèmes majeurs dans les pays en développement tiennent au fait qu'ils ne disposent pas des ressources et du personnel nécessaire pour assumer la responsabilité de la gestion, de sorte que l'autorégulation est un objectif à long terme vers lequel les institutions doivent converger. L'élaboration des mécanismes de budgétisation, de contrôle et de compte rendu de la gestion devrait être entreprise par les pouvoirs publics, qui auraient également à donner aux institutions d'enseignement les moyens de remplir leurs nouvelles tâches.

## **II. LA GESTION FINANCIERE.**

Dans cette partie nous traiterons les différents modes de financement de l'enseignement supérieur, les instruments utilisés dans la gestion financière, et les expériences d'application de ces modes dans certains pays.

### **2.1. Les modes de financement.**

Dans les années 1960, le niveau de financement était déterminé par une augmentation successive par rapport aux précédents budgets; au cours des années 1970, des directives ou des formules liées aux effectifs, à des budgets programmes et aux évaluations, étaient

considérées dans l'allocation. Au cours des années 1980, certains gouvernements ont commencé à donner des incitations aux institutions pour qu'elles répondent à certaines priorités; à partir des années 1990, des dispositifs donnant davantage d'autonomie aux institutions se sont développés. Dans leurs études sur les pays de l'OCDE, Kaiser et al (1992) ont suggéré trois critères pour l'analyse des modes de financement :

- Critère de détermination des crédits : moyens (personnel, fonctionnement, investissement), processus (modes d'enseignement, activités), résultats.
- Méthodes d'affectation des crédits : types de critères et normes.
- Modalités de dépense des crédits : les établissements peuvent avoir une grande liberté de dépenser des crédits forfaitaires et conserver les reliquats, ou être contraints à des instructions de dépense de crédits précises et retourner les reliquats en fin d'exercice.

Williams G (1993) décrit quatre grandes catégories de financement dominantes aujourd'hui.

**Catégorie 1** : Le montant du crédit est fondé sur le montant de l'exercice précédent, plus une augmentation. L'établissement peut être libre de dépenser ces allocations dans des limites très largement déterminées.

**Catégorie 2** : Le montant du crédit est négocié sur la base d'un projet de budget prévisionnel. Les crédits sont définis par poste budgétaire.

Ces deux catégories sont simples à établir et prévisibles, mais le fait que les établissements ne soient pas tenus de justifier leurs programmes est un inconvénient. Ces crédits tendent toujours à augmenter alors que les ressources par étudiants tendent à diminuer à cause de la croissance du nombre des étudiants, ceci conduit à une dégradation des conditions d'enseignement. Ces modes n'impliquent pas des incitations à améliorer la gestion et la qualité des services.

**Catégorie 3** : L'établissement est libre de dépenser les crédits comme il l'entend. Des formules reflétant les résultats de l'exercice peuvent influencer ses financements postérieurs s'ils ne sont pas satisfaisants. La base de calcul de ces formules sont le nombre des étudiants, pondérés par d'autres facteurs qui peuvent être : la discipline, le niveau d'étude, les résultats de l'enseignement et la qualité de la recherche. La méthode des formules peut rendre l'opération de financement plus transparente et être utilisée pour orienter les activités des établissements.

**Catégorie 4** : Il s'agit du modèle de marché. Les établissements peuvent vendre leurs services d'enseignement, de recherche et de consultation à des clients suivant des contrats. Ce mode de

financement comporte des incitations à l'efficacité et améliore la capacité des établissements à répondre positivement aux besoins du marché. Les inconvénients, à long terme, de ce type de modèle sont les inégalités entre établissements qui peuvent exister et pouvant nuire à la cohérence générale de l'institution de l'Enseignement Supérieur. Les disciplines qui ne répondent pas aux besoins du marché ne peuvent que disparaître.

Les catégories 3 et 4 exigent un système d'information fiable, des analyses de coûts, la production d'indicateurs de mesure des performances et des compétences pour préparer des projets, des comptes et des rapports d'analyse. La catégorie 2 et dans une certaine mesure la catégorie 3 nécessitent un niveau assez élevé de réglementations bureaucratiques pour s'assurer que les ressources ont été utilisées dans ce qui a été prévu par l'organisme central de financement. La catégorie 4 demande une gestion orientée vers le marché, où l'esprit d'innovation et d'entreprise et la satisfaction des besoins de la demande du marché sont récompensés.

## 2. 2. Deux instruments de la gestion financière.

La gestion financière est basée sur un processus de « négociation » qui s'apparente à un marchandage entre les établissements et l'organe de financement. Les projets de budgets des établissements sont soumis, examinés et révisés dans un souci d'arbitrage entre les intérêts individuels des établissements et l'intérêt global de l'institution et de la nation.

A partir des années 1990 deux tentatives d'améliorer les procédures budgétaires ont eu lieu:

- **Le budget à base zéro** (hartley, 1989) :

Un budget basé sur une augmentation par rapport à l'année précédente n'implique pas un examen détaillé du point de départ. Le budget à base zéro nécessite l'examen et la justification périodique de tous les programmes, afin d'identifier et d'éliminer les activités de moindre importance. La caractéristique du modèle à base zéro tient à la formalisation de la comparaison entre les alternatives de dépense, et les budgets finaux sont déterminés en fonction des choix effectués entre plusieurs alternatives.

Cette procédure aide au processus de restriction, elle permet aux décideurs d'être mieux informés des programmes, mais, elle entraîne une charge de travail considérable, sans pouvoir convaincre de sa capacité à faciliter la répartition des ressources.

- **Budget de programmes** : Cette méthode est, généralement, utilisée dans les pays autorégulés. Elle consiste à :

- Décomposer les activités des établissements en programmes, étant entendu que chaque programme doit produire des résultats bien définis.

- Le budget est présenté avec les estimations des coûts unitaires détaillés pour chaque programme.
- Donner les indicateurs d'activité et de résultats.

Cette forme de financement fournit un cadre de gestion qui permet de suivre l'activité du point de vue ressources, produits et résultats, mais ne permet pas une répartition rationnelle dans le cas des pouvoirs concentrés qui peuvent influencer les résultats des programmes (Hardy, 1990).

Dans les pays avec système centralisé, le financement des établissements de l'Enseignement Supérieur s'effectue sous forme d'une variante du budget par poste. L'établissement reçoit une allocation subdivisée en postes de dépense et qui ne peut être dépensé que dans ces postes. Le modèle ne propose pas d'incitation pour améliorer les résultats, la qualité ou les produits. Les fonds sont augmentés en fonction de l'inflation et de l'accroissement du personnel. Ce type de système est dominant dans les pays en développement. Il était utilisé en Europe avant les réformes dues aux restrictions financières imposées par la massification de l'enseignement.

**En France**, plusieurs systèmes ont été successivement élaborés compte tenu des différents paramètres de coût supportés par les établissements. Le système CARACES (compte d'Analyse et de Recherche sur les Activités et les Coûts de l'Enseignement Supérieur) permet d'attribuer des moyens financiers selon trois types de subventions: une subvention de fonctionnement, une subvention pour l'infrastructure (entretien des locaux) et une pour les activités d'enseignement sur la base d'un certain nombre de critères pédagogiques. Dans un souci d'améliorer cette allocation, le système CARACES a été remplacé par le système SANREMO (Système Analytique de Répartition des Moyens) (1993). L'objectif de ce système est l'amélioration des indicateurs pédagogiques dans l'allocation (taux d'encadrement avec différenciation entre famille de discipline, nombre des étudiants en DEA et nombre des thèses en cours (pour les allocations à la recherche). Un observatoire des coûts a été créé dans le but de développer les méthodes d'évaluation, d'analyser les coûts et d'aider les établissements à rationaliser leur gestion. Du fait de l'augmentation des étudiants et des difficultés croissantes de financement, les universités sont incitées au développement de leurs ressources propres.

Dans le cadre d'une approche globale par le ministère par rapport aux problèmes des établissements, et par les établissements par rapport à leurs propres problèmes, une technique des contrats a été mise en oeuvre pour financer des programmes soutenus par l'Etat, en fonction de ses priorités et les projets des universités, sous forme d'un engagement réciproque entre l'Etat et les établissements. La répartition des moyens se fait, donc, par deux méthodes: La répartition des moyens sur critères généraux (SANREMO) et la répartition contractuelle pour une sélection d'actions prioritaires.

**En Tunisie**, un système d'analyse et de gestion de l'Enseignement Supérieur (SAGES) a été instauré pour encourager l'efficacité. Le système vise le développement d'indicateurs pour l'allocation des ressources, les activités (enseignement et recherche) et la performance des établissements. Le système SAGES cherche des normes d'utilisation des ressources humaines et physiques (ratio enseignant – étudiant, surface par étudiant, taux d'occupation des locaux), des normes de coûts ont été développées pour mieux évaluer les projets de budget émanant des établissements de l'Enseignement Supérieur.

La gestion financière est très influencée par les pouvoirs publics et les réglementations en vigueur. Les mécanismes de financement ne consistent pas seulement en des procédés d'allocation des ressources, mais sont aussi des systèmes de contrôle et de suivi. La réussite d'un système dépend fortement de la disponibilité de personnel compétent dans la gestion financière.

### **3. CONCEPTS D'EVALUATION DU SYSTEME D'EDUCATION.**

La problématique d'évaluation du système éducatif s'articule autour des concepts d'efficacité et d'efficience. Cette tendance d'évaluation qui s'attache à la doctrine libérale s'est accompagnée d'un important élargissement dans les concepts afin d'intégrer d'avantage la dimension sociale, à la recherche de plus de justice sociale et d'équité dans le développement économique.

#### **1- Concept d'efficacité.**

D'après les experts de la Banque Mondiale, l'efficacité est fonction des relations entre les facteurs (input) et les produits (output). (Psacharopoulos, G. et Woodhall, 1988) Le concept d'efficacité s'intéresse aux ressources mobilisées pour la réalisation des objectifs d'un programme donné c'est-à-dire, les résultats obtenus par rapport aux objectifs visés. Les sorties peuvent être le nombre des diplômés ou les compétences acquises grâce à un programme d'étude. Le nombre des diplômés espéré et les objectifs visés peuvent être pour ces deux cas les entrées.

On distingue l'efficacité interne et l'efficacité externe :

#### **1-1 Efficacité interne.**

L'évaluation de l'efficacité interne prend en compte les produits ou effets internes au système. Pour mesurer l'efficacité interne d'un système compte tenu des effectifs initiaux inscrits on détermine les taux de réussite, de redoublement et d'abandon. Les mesures quantitatives d'efficacité interne masquent des disparités considérables en fonction de la qualité des produits. La réussite obtenue dans un programme ou un système de formation donné pourrait correspondre à un échec dans un autre système ou programme. Ces considérations poussent à s'intéresser à l'efficacité interne qualitative. Cet indicateur diffère selon que les mesures prises sont ou ne sont pas l'objet de validation et d'application à plusieurs systèmes de tests standardisés avec la

contrainte que les programmes ou les institutions à évaluer sont comparables, ce qui suppose des dispositifs pédagogiques et institutionnels de même nature.

## **1-2 Efficacité externe.**

Cet indicateur évalue les effets externes du système ; ces effets peuvent être la capacité des diplômés d'entreprendre dans l'emploi ou la qualité de vie à laquelle ils peuvent faire accès. L'efficacité externe quantitative cherche à déterminer le nombre de sortants du système compte tenu des besoins sociaux actuels ou futurs, elle peut être le rapport entre le nombre d'emplois projetés et le nombre de diplômés occupant effectivement un emploi. Cependant une différence doit être faite entre les diplômés exerçant des activités proches de leur type de formation et ceux détournés de l'objet de leur formation parce que leurs diplômes ont été dépréciés au moment de l'embauche.

L'efficacité externe qualitative compare les compétences acquises au cours de la formation et les compétences requises face à des postes de production, c'est-à-dire les compétences effectivement mises en oeuvre dans la vie professionnelle ou sociale et les compétences acquises dans le système de formation. Le concept d'efficacité externe appelle à plus de réalisme quant à la maîtrise de la formation des ressources humaines indispensables pour l'essor économique, social et culturel.

Parmi les indicateurs d'efficacité externe pris le plus souvent en compte, on cite : le nombre de diplômés en chômage fois mois (ou fois années), le nombre de diplômés occupant une profession de niveau supérieur, égale ou inférieure à leur diplôme.

Goldschmid (1990) ajoute des indicateurs subjectifs comme la satisfaction exprimée par le diplômé lui-même de sa formation et la satisfaction de l'employé des qualifications du diplômé.

## **2- Concept d'efficience.**

Ce concept mesure le rapport entre les sorties du système ou d'un programme de formation et les ressources financières, matérielles et humaines engagées. On distingue :

### **2-1 Efficience interne.**

Ce concept est mesuré par le rapport entre le nombre des diplômés et les dépenses de personnel, le rapport entre le nombre des étudiants qui réussissent aux examens et le personnel d'encadrement. Il peut également déterminer le nombre de personnel, la quantité de matériel et le volume des ressources financières nécessaires à une formation ou à un système d'éducation et la comparaison aux ressources réellement mobilisées.

### **2-2 Efficience externe.**

Elle peut être mesurée par le nombre d'emplois effectifs et les dépenses investies dans le système éducatif. Dans les économies libérales un accent est mis sur l'analyse du rapport entre le nombre des emplois créés par les produits du système éducatif et le coût des modules de formation orientés sur l'esprit d'entreprise.

### 3- Concept d'équité.

Cet instrument est complémentaire à ceux de l'efficacité et de l'efficience. Il exprime la volonté d'associer à la recherche du rendement davantage de justice sociale. Ce qui correspond à étudier la façon dont les coûts et les avantages de l'investissement sont distribués parmi les différents groupes de la société (Psacharopoulos Woodhall, 1988).

Selon Mac Mahon, cité par Psacharopoulos et Woodhall, il y a trois types d'équité:

- l'équité horizontale à laquelle on donne le sens de traitement égal pour des individus égaux.
- L'équité verticale, qui fait référence à un traitement inégal pour des individus inégaux (ce qui revient à formuler un jugement clair sur l'égalité et l'inégalité).
- L'inégalité intergénérationnelle qui s'attache à s'assurer que les inégalités existantes au sein d'une génération ne sont pas forcément transmises à la génération suivante.

Solow (1996) envisage l'équité dans le temps par le fait que si le développement humain est l'objectif fondamental de la croissance économique, il doit être partagé de façon équitable entre le présent et l'avenir. L'analyse de l'équité permet la recherche de solution pour remédier à une distribution inégale d'offre d'éducation, et à améliorer les chances d'accès à une même qualité d'enseignement pour tous. Selon De Ketele (1992) le problème de l'équité de l'investissement éducatif se pose surtout autour des deux axes suivants: la distribution des chances scolaires et des équipements entre les différents groupes sociaux, entre zones géographiques et population rurales et urbaines d'une part, la distribution des charges et des avantages de l'éducation d'autre part.

On peut sélectionner les instruments de mesure de l'équité ainsi:

- Equité socio-économique d'accès : nombre des inscrits selon sexe, origine social et région ;
- Equité de confort pédagogique: répartition des moyens pédagogiques selon régions, établissements de même discipline et disciplines
- Equité de production: à un niveau de compétence égal au départ, le nombre de diplômés selon sexe, région et origine sociale.

Une évaluation sérieuse d'un système éducatif ou d'un programme de formation ne peut se contenter d'un critère seulement. Les trois critères sont complémentaires et ne peuvent être traités séparément dans une

analyse. Un établissement qui pose des problèmes d'efficacité ou d'efficience peut avoir ses raisons dans le problème d'équité. Selon Sall (1996) les déperditions des sujets d'une même cohorte, révéleront les véritables indicateurs d'efficacité, permettant de mieux cerner l'évolution des disparités si on prend la peine de prendre l'information requise sur les caractéristiques des personnes et des groupes et d'étudier les fluctuations des indicateurs d'efficacité, d'efficience et d'équité en relation avec les ressources dans le temps.

## CONCLUSION :

Le mode de financement algérien peut être décrit par la catégorie 2. Ce mode de financement est basé sur des crédits négociés sur la base d'un projet de budget prévisionnel. Les crédits sont définis par poste budgétaire plafonnés, et le système de gestion est soumis aux directives de la tutelle.

Le modèle d'allocation algérien semble dépassé par rapport à la pratique normative en cours au plan mondial. Il est aussi en retrait par rapport aux mutations socio-économiques engendrées par les réformes des deux dernières décennies. En effet, les mesures d'ouverture de l'économie algérienne vers le marché et le retrait progressif d'un soutien sans condition de l'Etat, exposent l'enseignement supérieur aux chocs des restrictions budgétaires que peuvent imposer les fluctuations dans les ressources de l'Etat.

Désormais une gestion plus rationnelle et plus rentable des ressources s'impose. Des mesures d'évaluation, de contrôle et des normes d'allocation doivent être impérativement introduites d'une manière progressive afin d'améliorer le système actuel et de tendre dans le long terme vers une organisation autorégulée de l'institution de l'Enseignement Supérieur.

## Références bibliographiques

**Bikas C. Sanyal.** 1997. *Innovation dans la gestion des universités* UNESCO.

**Bubtana, A.** 1991. Perspectives and trends of Arab higher education *Document UNESCO.*

**De Ketele, J. M.** 1992. Contraintes de l'ajustement structurel et avenir de l'éducation et de la formation dans les pays francophones en développement. Bordeaux, *Colloque ACCT.*

**Goldschmid, M.L.** 1990. La réussite professionnelle des diplômés universitaires. *Actes du Congrès de l'AIPU Québec Université Laval.*

**Hardy, C.** 1990. «Hard decisions and tough choices». *In Higher Education, Vol. 20, N°3.*

**Hartley, H.** 1989. «*Zero-based budgeting for schools*». In Financial management in education, Open University, Milton Keynes.

**Kaiser, F. et al.** 1992. Public expenditure on higher education. *Jessica Kingsley, Londres.*

**Mustapha, M.** 1992. «Faculty development plan for Arab States». *In higher Education Policy, Vol 5, N°4.*

**Psacharopoulos, G. & Woodhall, M.** 1988. *L'éducation pour le développement. Une analyse des choix d'investissement.* Paris Ed. Ecomonica.

**Sall, H. N.** 1996. «*Efficacité et équité de l'enseignement supérieur. Quels étudiants réussissent à l'université de Dakar*» Thèse de doctorat d'Etat en science de l'éducation. Université Cheikh Anta Diop de Dakar Sénégal.

**Solow, R. M.** 1996. *L'équité intergénérationnelle, oui, mais qu'en est-il de l'équité aujourd'hui?* Gallimard, Paris.

**Volkwein, J.** 1987 «*State regulation and campus autonomy.*» *Higher Education Handbook of theory and Research-* Agathon Press, New York

**Williams, G.** 1993. «Financial management». *Document sur la gestion institutionnelle de l'enseignement supérieur.*

## Notes

---

**(\*)** Chargé de recherche au CREAD.

**(\*\*)** Chargé de recherche au CREAD.

**(\*\*\*)** Professeur d'économie, directeur du CREAD.